

Mairie de Pont-Salomon Place de l'église 43 330 Pont-Salomon

## **COMMUNE DE PONT-SALOMON** 43330 – Département de la Haute-Loire

#### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*\*\*

Le 9 avril de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTO, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 3 avril 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

<u>Présents</u>: COLETTO Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, NOWACZYK Claire, RABEYRIN David, GACHET Chantal, PERRIER Marc (arrivée à 19h46)

## Membres absents excusés représentés :

GARDETTE Davy a donné procuration à VOCANSON Laetitia

<u>Membres absents</u>: CHAMBON Valérie, MONTELIMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, COUZON Stéphanie

Ouverture de la séance : 19h41

## Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## Approbation des procès-verbaux du 19 mars 2018

> Mis aux voix le procès-verbal du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur DE ROBERT DE BOUSQUET c'est Monsieur VANACKERE Thomas qui a pris les fonctions de conseiller municipal. Ce dernier, le 05 avril 2018, a fait part de son intention de démissionner de ces fonctions.

Dès lors, c'est Mme COUZON Stéphanie qui devient conseiller municipal.

## FINANCES LOCALES

## 1/ Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'état des admissions en non-valeur

## 2/ taux d'imposition 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les taux d'impositions 2018 qui restent identiques à ceux de 2017

## 3/ Subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement des subventions annuelles et exceptionnelles pour l'année 2018
- Approuve le versement d'une subvention au budget 2018 du CCAS

#### 4/ Dispositif profession sport

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Détaille les subventions versées aux associations de tennis et judo au titre de l'année 2018 afin qu'elle puisse bénéficier du Dispositif profession sport.

## 5/ Acquisition d'une tractopelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix CONTRE : RABEYRIN David, GACHET Chantal)

- Approuve l'acquisition d'une tractopelle et la revente de l'ancien matériel

#### 6/ Budget 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE : RABEYRIN David, et 1 abstention : GACHET Chantal)

- Approuve le budget primitif de l'année 2018

#### **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

## 1/ Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport établi par l'ARS pour la période 2013-2017

## FONCTION PUBLIQUE

# 1/ Modification de la délibération N°2017-36 du 23 mai 2017 : création d'un poste d'agent de maitrise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Accepte la modification de la délibération N°2017-36 du 23 mai 2017 et crée le poste à compter du 01/04/2018

## La séance est levée à 21 heures 05